

**VR-80**

**Section 1. Identification**

**Identificateur du produit :** VR-80

**Autre moyen d'identification :**

**Usage recommandé :** Décapant

**Données relatives au fournisseur :**

**Solution Chemco Inc.**

4325, Rue de l'Église

Thetford Mines

Québec, Canada, G6H 3B1

Téléphone : 418-338-0517

www.solutionschemco.com

**Numéro de téléphone en cas d'urgence :**

**CANUTEC : (613) 996-6666**

**Section 2. Identification des dangers**

**Classification :**



Liquide inflammable, Catégorie 3

Matière corrosif pour les métaux

Toxicité aiguë sur la santé (orale), Catégorie 4

Toxicité aiguë sur la santé (inhalation), Catégorie 4

Irritation cutanée, Catégorie 2

Irritation oculaire, Catégorie 2A

Cancérogénicité, Catégorie 2

Toxique pour la reproduction, Catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2

**Mention d'avertissement :** Danger

**Mention de danger :**

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 : Nocif par inhalation.  
 H351 : Susceptible de provoquer le cancer.  
 H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .  
 H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
 H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence :**

- P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.  
 P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
 P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 : Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.  
 P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P321 : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 P330 : Rincer la bouche.  
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
 P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser ... pour l'extinction.  
 P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
 P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P405 : Garder sous clef.  
 P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.  
 P501 : Éliminer le contenu/récipient par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les réglementations régionales.

**Section 3. Composition et information sur les ingrédients**

Nom	CAS	Concentration %
Chlorure de méthylène	75-09-2	80-85
Méthanol	67-56-1	5-10
Toluène	108-88-3	1-5
cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	1-5
Acide acétique	64-19-7	1-5
Ammoniaque	7664-41-7	1-5

## Section 4. Premiers soins

### **Description des premiers soins nécessaires :**

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### **Yeux :**

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

### **Peau :**

Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

### **Inhalation :**

Amener la victime consciente à l'air frais. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### **Ingestion :**

Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### **Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :**

Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente. Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### **Inflammabilité du produit :**

Inflammable

### **Point d'éclair :**

N/D

### **Température d'auto-inflammation :**

Donnée non disponible

### **Produits de combustion :**

Oxydes de carbone

### **Mesures spéciales de protection pour les pompiers :**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

### **Agents extincteurs appropriés :**

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse, Agent chimique sec, Ne pas utiliser de jet d'eau.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :**

**Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence :** Évacuer la zone.

**Pour le personnel des services d'urgence :** Lunettes anti-éclaboussures, vêtements complets, gants résistants aux produits chimiques. Un appareil respiratoire autonome est recommandé afin d'éviter d'inhaler le produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas être suffisants. Consulter un spécialiste avant de manipuler le produit.

### **Précautions relatives à l'environnement :**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### **Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :**

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

## Section 7. Manutention et stockage

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :**

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

## **Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

### Paramètres de contrôle :

Composant	CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Toluène	108-88-3	VEMP	20 ppm	ACGIH
		VEMP	50 ppm	CNESST
Méthanol	67-56-1	VEMP	200 ppm	ACGIH
		VECD	250 ppm	ACGIH
		VEMP	200 ppm	CNESST
		VECD	250 ppm	CNESST
cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	VEMP	2 mg/m <sup>3</sup>	CNESST
		VEMP	2 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Acide acétique	64-19-7	VEMP	25 mg/m <sup>3</sup>	CNESST
		VECD	37 mg/m <sup>3</sup>	CNESST
		DIVS	50 ppm	CNESST
Ammoniaque	7664-41-7	VEMP	25 ppm	CNESST
		VECD	35 ppm	CNESST

### Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

### Mesures de protection individuelle :

**Protection des yeux/visage :** Porter des lunettes de sécurité.

**Protection de la peau :** Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire :** Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

## **Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

**État physique :** Liquide

**Couleur :** Blanc

**Odeur :** Faible odeur caractéristique au produit

**Point de congélation/de fusion :** Donnée non disponible

**Point d'ébullition :** De 40°C / 104°F à 118°C / 244.4°F

**Apparence :** Visqueux

**Point d'éclair :** Donnée non disponible

**pH :** Donnée non disponible

**Solubilité :** Partiellement soluble

**Densité :** 1.237

**COV :** 810 gr/l

## **Section 10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité chimique :** Stable dans les conditions recommandées de stockage

**Stabilité chimique :** Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

**Risque de réactions dangereuses :** Peut s'enflammer s'il est chauffé fortement.

**Conditions de réactivité :** Chaleur excessive, matériaux incompatibles.

**Conditions à éviter :** Chaleur, flammes et étincelles.

**Matériaux incompatibles :** Agents oxydants forts, plastiques, métaux léger

**Produits de décomposition dangereux :** Donnée non disponible

## **Section 11. Données toxicologiques**

**Toxicité aiguë :**

<b>Composant</b>	<b>CAS</b>	<b>Valeur</b>
Chlorure de méthylène	75-09-2	DL <sub>50</sub> Orale : Rat > 2000 mg/kg DL <sub>50</sub> Cutané : Rat > 2000 mg/kg CL <sub>50</sub> Inhalation : Rat = 52000 mg/m <sup>3</sup> - 24h
Méthanol	67-56-1	DL <sub>50</sub> Orale : Singe = 3000 mg/kg DL <sub>50</sub> Cutané : Lapin = 15830 mg/kg CL <sub>50</sub> Inhalation : Rat = 64000 ppm - 4h
Toluène	108-88-3	DL <sub>50</sub> Orale : Rat = 636 mg/kg DL <sub>50</sub> Cutané : Rat = 12000 mg/kg CL <sub>50</sub> Inhalation : Souris = 400 ppm - 24h
cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	DL <sub>50</sub> Orale : Rat = 5000 mg/kg DL <sub>50</sub> Cutané : Lapin = 3600 mg/kg
Acide acétique	64-19-7	DL <sub>50</sub> Orale : Rat = 3310 mg/kg DL <sub>50</sub> Orale : Souris = 4960 mg/kg DL <sub>50</sub> Cutané : Lapin = 1060 mg/kg CL <sub>50</sub> Inhalation : Souris = 5620 ppm - 1h CL <sub>50</sub> Inhalation : Rat = 11.4 mg/L - 4h

**Corrosion/irritation de la peau :**

Toluène : Provoque une irritation cutanée.

Acide acétique : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Ammoniaque : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Acide acétique : Provoque des lésions oculaires graves.

Ammoniaque : Provoque des lésions oculaires graves

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Non applicable

**Effets mutagènes sur les cellules germinales :**

Non applicable

**Cancérogénicité :**

Non applicable

**Toxicité pour le système reproducteur :**

Toluène : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

cires de paraffine et cires d'hydrocarbures : Donnée non disponible

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :**

Toluène : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

cires de paraffine et cires d'hydrocarbures : Donnée non disponible

Acide acétique : Peut irriter les voies respiratoires

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :**

Toluène : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

cires de paraffine et cires d'hydrocarbures : Donnée non disponible

**Danger par aspiration :**

Toluène : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

cires de paraffine et cires d'hydrocarbures : Donnée non disponible

**Voies d'entrées potentielles :**

Non applicable

**Section 12. Données écologiques****Toxicité :**

Composant	CAS	Valeur
Chlorure de méthylène	75-09-2	CL <sub>50</sub> - Lepomis macrochirus 52000 mg/m <sup>3</sup> - 24h
Méthanol	67-56-1	CL <sub>50</sub> - Lepomis macrochirus 15400 mg/L - 96h CE <sub>50</sub> - Daphnia magna 10000 mg/L - 48h
Acide acétique	64-19-7	CL <sub>50</sub> - Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) 1000 mg/L - 96h CE <sub>50</sub> - Daphnia magna 300.82 mg/L - 48h

**Persistance et dégradabilité :**

Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation :**

Méthanol : Cyprinus carpio (Carpe) - 72 d à 20 °C - 5 mg/L

Facteur de bioconcentration (FBC): 1.

**Mobilité dans le sol :**

Méthanol : Ne va pas être absorbé par le sol

**Autres effets nocifs :**


Méthanol : Données non disponibles


## Section 13. Données sur l'élimination


### Méthodes d'élimination :


Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

## Section 14. Informations relatives au transport

TMD		
# UN : UN 2929	Nom d'expédition : Matières toxiques, INFLAMMABLE, (Toluene)	
Classe : 6.1	Groupe d'emballage : II	

DOT		
# UN : UN 2929	Nom d'expédition : Matières toxiques, INFLAMMABLE, (Toluene)	
Classe : 6.1	Groupe d'emballage : II	

IMDG			
# UN : UN 2929	Nom d'expédition : Matières toxiques, INFLAMMABLE, (Toluene)		
Classe : 6.1	Groupe d'emballage : II	EMS-No :	

IATA			
# UN : UN 2929	Nom d'expédition : Matières toxiques, INFLAMMABLE, (Toluene)		
Classe : 6.1	Groupe d'emballage : II		

## Section 15. Informations sur la réglementation

## Section 16. Autres informations

### Date de préparation de la fiche d'origine :

2018-06-01

### Version :

1.00

### Validé par :

Solutions Chemco Inc.

### **Avis au lecteur :**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Solutions Chemco inc., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

### **Références :**

- *Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.*
- *RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.*
- *Fiches signalétiques des composantes du fabricant.*
- *Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).*
- *Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.*
- *Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca>*